

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DCPPAT/BICUPE/SIC

Commune d'ÉTRUN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage piscicole par la SCEA Pisciculture d'ÉTRUN

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 10 avril 2024, une enquête publique est ouverte, pendant 18 jours, du lundi 13 mai au jeudi 30 mai 2024 inclus, sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage piscicole présentée par la société SCEA PISCICULTURE, sur la commune d'ÉTRUN (siège de l'enquête).

Des informations peuvent être demandées auprès de :

- M. Louis André ROHART, gérant de la pisciculture, 13 rue du Parvis 62161 ÉTRUN

Téléphone : 06 07 42 38 91 ou par mail saerohart@orange.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique sur support papier relatif à cette installation en mairie d'ÉTRUN -2, rue Aimé Mabilais, les lundi/mardi/jeudi de 9 h 15 à 13 h et de 14 h à 18 h et le vendredi de 9 h 15 à 13 h, ainsi que du dossier sous format numérique sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante : (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr>) rubrique Publications- Consultation du Public- Enquête Publique – ICPE- Autorisation – SCEA PISCICULTURE – ÉTRUN.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Agnez-lès-Duisans, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Dainville, Duisans, Maroeuil, Mont-Saint-Éloi, Sainte-Catherine et Warlus.

Une étude d'incidence et la décision d'examen au cas par cas sont insérées au dossier d'enquête publique.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie d'ÉTRUN (siège de l'enquête), du lundi 13 mai au jeudi 30 mai 2024 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie d'ÉTRUN, ou les formuler à Mme Katja ERDMANN, commissaire enquêtrice, qui sera présente en cette mairie les :

- Lundi 13 mai 2024 de 9 h 15 à 13 h

- Jeudi 23 mai 2024 de 14 h à 18 h

- Jeudi 30 mai 2024 de 14 h à 18 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées par voie électronique, du lundi 13 mai au jeudi 30 mai 2024 inclus à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – SCEA PISCICULTURE – ÉTRUN – Déposer une observation.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le département du Pas-de-Calais les informations relatives à ce projet.

La copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie d'ÉTRUN (siège de l'enquête), dans les mairies précitées, et sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale.